

MA PREMIÈRE CARTE DE CRÉDIT

JE M'ASSUME !



TES
AFFA!RES
.com

QUELS SONT LES **AVANTAGES** ET LES **DANGERS** RELIÉS À TA CARTE DE CRÉDIT ?

AVANTAGES

Permet de te **BÂTIR UN DOSSIER DE CRÉDIT**.

Pratique lorsque tu effectues des **ACHATS SUR LE WEB**.

Souvent acceptée **PARTOUT DANS LE MONDE**.

DANGERS

Peut **AFFECTER TA COTE DE CRÉDIT** si tu payes ton compte en retard.

Peut **T'INCITER À DÉPENSER** plus que prévu.

Peut te **COÛTER CHER** si tu étales les paiements.

LE SAVAIS-TU ?

La majorité des compagnies de cartes de crédit demande que le responsable principal de la carte ait au moins **18 ANS**.

COMMENT OBTENIR UNE CARTE DE CRÉDIT ?

Une carte de crédit, c'est une institution financière qui te prête de l'argent. C'est elle qu'il faut contacter pour obtenir du crédit. Certains commerçants offrent également des cartes de crédit (par exemple, quelques grands magasins).

Dans tous les cas, il faut remplir un formulaire (en ligne ou par écrit) et soumettre ta demande.



MAGASINE TA CARTE DE CRÉDIT AFIN DE PROFITER DES MEILLEURS TAUX ET AVANTAGES !

- 1** Surveille les taux d'intérêts, ceux des cartes des grands magasins sont souvent élevés.
- 2** Vérifie s'il y a des frais annuels.
- 3** Certaines cartes offrent des taux réduits pour les étudiants.
- 4** Certaines cartes offrent des récompenses à l'utilisation*.
- 5** Si on t'offre une assurance, vérifie quel est le coût et si tu en as vraiment besoin.

* Amasser des récompenses, c'est bien, mais cela ne vaut rien si tu dois payer des intérêts élevés sur le solde de ta carte !

EST-CE QUE TA DEMANDE DE CRÉDIT SERA ACCEPTÉE ?

Est-ce que ta demande de crédit est complète et correctement remplie ?

As-tu un bon dossier client auprès de l'institution financière qui recevra ta demande ?

Est-ce que ton dossier de crédit est à jour et ne comporte pas d'erreurs ?

COMMENT FONCTIONNE TA CARTE DE CRÉDIT ?

Chaque achat fait avec ta carte de crédit est porté à ton compte. Tu dois faire ton paiement avant la date d'échéance inscrite sur ton relevé. Il faut respecter ce délai pour maintenir un bon dossier de crédit.

Date de la transaction	Numéro de transaction	Description	Montant
2012-02-10	001	Essence	50,00 \$
2012-02-13	002	Épicerie	125,78 \$
2012-02-17	003	Électronique	1 250,78 \$
			Total: 1 426,56 \$

COMMENT PAYER TON COMPTE ?



Il existe plusieurs moyens :

- En ligne
- Sur ton cellulaire
- Par la poste

**Avant de faire ton choix,
vérifie quels seront les délais :**

- Occasionnés par les fins de semaine et les jours fériés
- De transfert entre ton institution financière et la compagnie de cartes de crédit
- De la poste

**Il faut respecter la date d'échéance
inscrite sur ton relevé.**

LE SAVAIS-TU ?

**Tu as un délai de 21 jours pour payer tes
nouveaux achats sur ta carte de crédit.**

Si tu ne paies pas le solde au complet, tu dois payer des frais d'intérêts sur la somme totale de tes achats.

TON DOSSIER DE CRÉDIT, TES RESPONSABILITÉS

- Tu as un cellulaire ?
- Un compte bancaire ?

Il existe probablement déjà un dossier de crédit à ton nom dans une agence d'évaluation du crédit.

Dans ce dossier, toutes tes habitudes de paiement et d'utilisation du crédit sont inscrites. Les renseignements y sont généralement conservés pendant une période de sept ans. C'est ton bulletin financier !

Tu peux commander ton dossier de crédit gratuitement en communiquant avec Equifax ou TransUnion.

Si ton dossier de crédit est mauvais (paiements en retard, paiements non faits), tu auras beaucoup de difficulté à obtenir toute forme de prêt (auto, marge de crédit ou carte de crédit). Tu pourrais aussi avoir des difficultés à trouver un logement ou même un emploi.

Il est important de garder un bon dossier de crédit et de respecter tes échéances de paiement, entre autres sur ta carte de crédit.

COMMENT BIEN GÉRER TA CARTE ? Choisis la meilleure réponse !

A

En t'assurant de payer ta facture au complet avant la date d'échéance.

B

En payant au moins le paiement minimum à chaque mois.

C

En payant le solde complet le plus souvent possible.

D

En n'atteignant pas ta limite de crédit.

Meilleure réponse : A.



DÉPASSES-TU TA LIMITE ?



Choisis une limite de crédit avec laquelle tu es confortable et que tu seras capable de rembourser.

ATTENTION ! Si tu dépasses la limite de crédit qu'on t'a accordée, tu pourrais devoir payer des frais de service. De plus, ton dossier de crédit en sera affecté. Suis attentivement le montant des dépenses que tu portes à ta carte de crédit.

VAS-TU PAYER DES INTÉRÊTS ?

NON

Tu as payé au complet tous tes achats faits pendant le mois, et ce, avant la date d'échéance inscrite sur ton relevé ?

Tu ne paieras pas de frais d'intérêts.

OUI

Tu n'as payé qu'une partie du total de tes achats ou tu as fait le paiement minimum ?

Tu devras payer des frais d'intérêts calculés à partir de la date de tes achats.

OUI

Tu as fait un retrait en argent sur ta carte de crédit ?

Tu devras payer des frais d'avance de fonds et des frais d'intérêts calculés à partir du jour même où tu as fait ton retrait.

LE SAVAIS-TU ?

En cas de vol ou de perte de ta carte, tu dois prévenir rapidement ta compagnie de cartes de crédit. Ta responsabilité se limite toutefois à 50 \$.

Source : Loi sur la protection du consommateur.

EXEMPLE : ACHAT D'UN PORTABLE

Coût : 800 \$

Taux d'intérêt : 18 %

Visite Tesaffaires.com
pour effectuer d'autres calculs.



	TU PAIES LE SOLDE COMPLET SUR RÉCEPTION DE LA FACTURE	TU PAIES 50 \$ À CHAQUE MOIS	TU EFFECTUES LES PAIEMENTS MINIMUMS (10 \$ OU 3 % DU SOLDE, LE PLUS ÉLEVÉ DES DEUX MONTANTS)
TEMPS POUR REMBOURSER	21 JOURS MAXIMUM	1 AN ET 7 MOIS	8 ANS ET 9 MOIS
COÛT TOTAL :	800 \$	921,72 \$	1398.90 \$

Si tu ne paies pas le solde complet avant l'expiration du délai de 21 jours, tu paieras des intérêts sur la somme de 800 \$ à compter de la date d'achat.

RECONNAIS LES SIGNAUX D'ALARME Est-ce que ceci te ressemble ?

Tu dépenses de façon impulsive.

Tu reçois des avis de retard.

Tu as de la difficulté à payer le solde minimal de ta carte.

Tu ne sais pas comment tu vas rembourser tes emprunts.

Tu transfères tes dettes d'une carte de crédit à l'autre.

SI OUI,

consulte une association coopérative d'économie familiale (ACEF), un service budgétaire populaire ou un carrefour jeunesse emploi (CJE).



DES QUESTIONS?



VISITE



www.tesaffaires.com

www.lautorite.qc.ca

Communique avec le Centre d'information
de l'Autorité des marchés financiers

1 877 525-0337



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS